

AIDE-MÉMOIRE

Conditions d'embauche détaillées au poste d'agent (m/f/x) dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, à tâche complète, pour les besoins du service écologique communal.

Nous vous prions de bien vouloir lire attentivement l'aide-mémoire avant de postuler pour le poste susmentionné.

a) Conditions d'admissibilité :

- Être ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ;
- Être détenteur soit d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires ou secondaires techniques, soit d'un diplôme d'études étranger reconnu équivalent par le Ministre ayant dans ses attributions l'enseignement supérieur ;
- Avoir réussi au moins à l'examen d'admissibilité pour le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif organisé par le Ministère des affaires Intérieures ;
- Maîtriser les trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) ;

b) Profil :

- Aptitude à travailler en transversalité et qualités relationnelles et sociales ;
- Autonome, dynamique, polyvalent, flexible ;
- Bon esprit d'initiative, d'organisation et sens de responsabilité ;
- Disponibilité et sens du service public ;
- Travailler en équipe ;
- Permis de conduire B indispensable.

c) Missions :

- Les missions consisteront, sans que cette énumération soit exhaustive :
- à conseiller l'administration communale lors de l'étude et de la conception de projets de construction;
- à assister le service technique communal dans la gestion des bâtiments communaux, des espaces verts et des cimetières ;
- à assister le service technique communal dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un concept énergétique de la commune ;
- à assister le service technique communal dans la gestion et le contrôle des installations techniques communales, notamment la consommation et la production d'énergie ainsi que la réduction d'émissions CO₂ ;
- à assister le service technique communal dans la surveillance des projets de construction sur le territoire communal ;
- à assister le collège des bourgmestre et échevins dans leurs relations avec les préposés forestiers, le syndicat Sicono-Centre, l'Alliance pour le Climat, Fairtrade Letzebuerg, la SuperDrecksKëscht, la Klima Agence ainsi que les administrations et services de protection de l'environnement et de la nature ;
- à assurer l'administration des procédures de commodo et incommodo et l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) ;
- à assurer la gestion des déchets sur le territoire communal ;
- à conseiller la population sur l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

- à organiser des actions de sensibilisation pour le public et pour les écoles ;
- à la gestion du pacte climat 2.0 en interne ;
- à la gestion du pacte nature en interne ;
- à la rédaction de dossiers de presse et suivi des dossiers en relation avec l'environnement ;
- à assurer la gestion d'une centrale d'énergie avec chauffage urbain et garantir la sécurité d'approvisionnement en bois pour la centrale énergétique ;
- à gérer les demandes de subventions énergétiques ;
- à assister le service technique communal dans l'élaboration et la mise en œuvre du concept énergétique d'une zone d'activité régionale et du campus sportif ;
- à promouvoir et mettre en œuvre la renaturation des rivières ;

et de représenter le cas échéant le service écologique aux réunions des commissions consultatives (Environnement, Pacte Climat, Pacte Nature, Fairtrade) ;

d) Est considéré comme atout :

- La réussite à l'examen d'admission définitive ou à l'examen de promotion dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif ;

e) Pièces à joindre :

- 1) Une lettre de motivation (demande) avec précision du poste brigué
- 2) Un curriculum vitae détaillé avec photo récente
- 3) Une copie de la carte d'identité ou du passeport
- 4) Une copie récente de l'acte de naissance
- 5) Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de deux mois
- 6) Un certificat d'affiliation du centre commun de la sécurité sociale
- 7) Une copie des diplômes et certificats d'études requis. Les candidats présentant des diplômes/certificats étrangers doivent obligatoirement joindre un certificat d'équivalence délivré par les départements ministériels compétents.
- 8) Une copie du certificat de réussite à l'épreuve d'aptitude générale de l'examen-concours de l'Etat et une pièce attestant la réussite à l'examen d'admissibilité du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif organisé par le Ministère des affaires Intérieures.

Pour toute information supplémentaire, nous vous prions de bien vouloir contacter Monsieur André Hippertchen au numéro 32 50 23-210.

Les candidats sont invités à adresser leur demande écrite avec les pièces à l'appui au soussigné collège des bourgmestres et échevins, B.P. 93, L-7501 Mersch, **pour le 19 septembre 2025 au plus tard :**

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Mersch, le 23 août 2025

Le collège des bourgmestre et échevins
Michel Malherbe, bourgmestre
Abby Toussaint, échevin
Henri Krier, échevin
Michel Reiland, échevin